

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 27 MAI 2013

- n° 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS), et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal un rapport sur les centres d'animation socioculturelle (CAS) de Fribourg

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) résume le postulat ci-après :

*"Chaque année, un montant considérable est inscrit dans le budget de fonctionnement de la Ville pour les activités socioculturelles offertes et organisées par les centres de loisir (poste 812.365.10): en 2011 : 865'250 francs; en 2012 : 879'750 francs, en 2013 : 869'750 francs sans compter les frais d'entretien et locations qui s'y ajoutent. Le rapport de gestion du Conseil Communal ne donne certainement pas un compte-rendu exhaustif (exercice 2011, pages 206-207) de l'animation socioculturelle.*

*Les activités des trois centres de loisir / maison de quartier sont perçues différemment par la population. Depuis leur création, chaque centre se distingue par des activités et offres différentes et variables, les heures d'ouverture de chaque centre étant également différentes. Ceci n'a pas changé depuis qu'ils sont réunis sous REPER. Vu de l'extérieur, il est donc difficile de se faire une idée de l'offre en animation socioculturelle qui, nous insistons, est importante et nécessaire pour la cohésion sociale, les rencontres et finalement la prévention au sens large. Cette offre permet de toucher à la fois les enfants et les jeunes.*

*Nous demandons au Conseil Communal de nous présenter, si possible avant la prochaine discussion sur les budgets de la Ville, un rapport sur les centres d'animation socioculturelle de Fribourg qui comprend des informations sur*

- *le contenu du contrat de prestation conclu avec REPER;*
- *la mission actuelle des centres et des activités et prestations pour y répondre;*
- *la vision et stratégie pour relever les défis futurs;*
- *le financement des centres proprement dits et les prestations fournies par l'association REPER."*